Cinquante cinquième année. - N ° 148 A Samedi 31 juillet 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 172

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ventes et cessions

512 744 590 RCS Caen.
D-TIME.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 1, Avenue Albert 1er, 14000 Caen.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion par voie d'absorption de D-TIME (SARL au capital de 10.000 €, siège social : 1, avenue Albert Ier 14000 CAEN - RCS CAEN 512 744 590) par EXTINCTEURS DELARUE (SAS au capital de 30.000 €, siège social : 1, avenue Albert Ier 14000 CAEN, RCS CAEN 810 446 047). Evaluation de l'actif et du passif de D-TIME dont la transmission à EXTINCTEURS DELARUE est prévue : – Montant du passif : 57.735 € outre une provision pour perte de rétroactivité de 3.004 €, soit un total de passif pris en charge de 60.739 €. – Montant de l'actif : 154.721 €. L'augmentation du capital de la société EXTINCTEURS DELARUE au titre de l'absorption de la société D-TIME sera de 13.700 €. Le rapport d'échange des droits sociaux est le suivant : il sera attribué 137 actions nouvelles de 100 € chacune de EXTINCTEURS DELARUE, société absorbante, pour 100 parts de 100 € chacune de D-TIME, société absorbée. Le montant prévu de la prime de fusion est de 80.282 €. Le projet de fusion établi le 28 juillet 2021 a été déposé le jour même, au nom des deux sociétés, au greffe du Tribunal de Commerce de Caen. Pour D-TIMEpour EXTINCTEURS DELARUE Simon DELARUE, gérantSimon DELARUE, président.